



**MAIRIE**

**42330 CUZIEU**

**COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 05 octobre 2020 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 30 septembre 2020

**Présents** : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Gérard LECLERCQ- Joelle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN- Philippe BOULOUMIÉ- Bruno SAUVIAC- Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR- Nadège JACHEZ- Ivann LECOURT – Lucie TEPPE DUPELOT- Cédric PASSOS - Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance** : Christine VAN LANDER

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : **Acquisition parcelles Rue des Luttons.**

**APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal du 07 septembre 2020 est approuvé.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Numéro	Date demande	Adresse	Surface	Nature du bien
2020/18	3/09/2020	463 Rte de Montrond	792 m <sup>2</sup>	Maison et terrain
2020/21	28/09/2020	Rue du Bief	931 m <sup>2</sup>	Maison et terrain

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE « Enveloppe plan de relance pour l'investissement 2020 »- RENOVATION ENERGETIQUE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS – N° 20201001**

Monsieur le Maire présente les projets de travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres dans une salle de classe,
- Remplacement des huisseries à la micro crèche,
- Entretien bâtiments publics : planches de rive école et micro-crèche.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux et afin de les financer propose de demander une subvention au Département au titre de l' « Enveloppe plan de relance pour l'investissement 2020 »-.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** les travaux de

- Remplacement des fenêtres dans une salle de classe pour un montant de 5 507.00 € HT,
- Remplacement des huisseries à la micro crèche pour un montant de 4 925 € HT,
- Entretien bâtiments publics : planches de rive école et micro-crèche pour un montant de 6 564.63 € HT,

**SOLLICITE**, pour ces travaux, une subvention « Enveloppe plan de relance pour l'investissement 2020», auprès du Département,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

<b>DEMANDE DE SUBVENTION « BONUS RELANCE » AUPRES DE LA REGION N° 20201002</b>
--

Monsieur le Maire présente deux projets de travaux

**PROJET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE ET ENTRETIEN BATIMENTS**

- Remplacement des fenêtres dans une salle de classe pour un montant de 5 507.00 € HT,
- Remplacement des huisseries à la micro crèche pour un montant de 4 925 € HT,
- Réfection toiture salle ERA pour un montant de 53 756.55 € HT,
- Planches de rive école et micro-crèche pour un montant de 6 564.63 € HT,

**PROJET 2 : SECURISATION ROUTE DE RIVAS**

- Fournitures de signalisation verticale pour l'équipement de trois écluses et prestation de pose pour un montant de 9 058.98 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux et afin de les financer propose de demander une subvention « bonus relance » à la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** les travaux de

**PROJET 1 : RENOVATION ENERGETIQUE ET ENTRETIEN BATIMENTS**

- Remplacement des fenêtres dans une salle de classe pour un montant de 5 507.00 € HT,
- Remplacement des huisseries à la micro crèche pour un montant de 4 925 € HT,
- Réfection toiture salle ERA pour un montant de 53 756.55 € HT,
- Planches de rive école et micro-crèche pour un montant de 6 564.63 € HT,

Pour un montant de 70 753.18 € HT,

**PROJET 2 : SECURISATION ROUTE DE RIVAS**

- Fournitures de signalisation verticale pour l'équipement de trois écluses et prestation de pose de 9 058.98 € HT

**SOLLICITE**, pour ces travaux, une subvention auprès de la Région au titre du « bonus relance »,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – N° 20201003**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 67 :

**Article 6718– Autres charges exceptionnelles + 2 000 €**

Chapitre 011

**Article 615221 Entretien bâtiments publics – 2 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**AUTORISE** la décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET  
DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE – DUREE AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS–  
N° 20201004**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 20200203 qui a accordé une subvention de 2 000 € au Restaurant du Forez dans le cadre du dispositif d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente. Cette action a été menée en partenariat avec la Communauté de Communes de Forez Est et la Région AURA.

Monsieur le Maire précise que cette subvention doit être amortie et propose une durée d'amortissement de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE D'AMORTIR** cette subvention sur une durée de 5 ans.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ACQUISITION BANDE DE TERRAIN RUE DES LUTTONS– N° 20201005**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SCI Le Moulin est actuellement propriétaire, Rue des Luttons, des parcelles cadastrée section AN numéros 152( en cours de division) et 153 d'une superficie de 31 ca. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est prête à acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire fait état aux membres du conseil municipal que l'intégralité des frais nécessaires à ladite acquisition sera supportée par la commune et que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles AN numéro 152 (en cours de division) et 153,

**DIT** que l'intégralité des frais seront supportés par la commune,

**DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 9 novembre 2020.

